



BAC PRO en 3 ans Technicien conseil vente en animalerie

Débouchés

Poursuite d'études : BTSA ou BTS

- Responsable de rayon animalerie
- Technico-commercial
- Possibilité de procédure simplifiée pour l'obtention du « certificat de capacité »

Les conditions d'admission

En classe de seconde :

- Etre issu de 3^e des collèges, technologique ou de l'enseignement agricole, de CAP ou de seconde
- Satisfaire aux tests d'entrée
- Etre motivé pour la vente et pour les animaux de compagnie

En classe de première :

- Etre issu d'une classe de seconde professionnelle « Conseil-vente »
- Sur dérogation de la DRAF pour les élèves issus d'une autre classe de seconde ou titulaire d'un autre BEP ou CAP
- Satisfaire aux tests d'entrée
- Etre motivé pour la vente et pour les animaux de compagnie



Durée de la formation

**1900 heures de formation sur 3 ans
sur le principe d'une alternance :**

- 15 jours en centre de formation
- 15 jours en stage

Programme de formation

Enseignement général :

- Connaissance et pratique de la langue française
- Connaissance et pratique d'une langue étrangère (anglais)
- Education physique et sportive
- Education socioculturelle
- Connaissance du monde contemporain
- Mathématiques et informatique

Enseignement professionnel :

- Biologie – écologie
- Sciences physiques
- Connaissance de l'entreprise
- Techniques de vente
- Mercatique et connaissance du secteur
- Gestion commerciale
- Cadre juridique de la vente d'animaux en animalerie
- Techniques animalières

Enseignement à l'initiative de l'établissement :

- Gestion d'une animalerie pédagogique
- Accompagnement individualisé

En seconde :

- Organisation et participation à des événements professionnels nationaux et internationaux
- Thème sociétal sur l'éco citoyenneté

En première :

- Stage vendanges de deux semaines

En terminale :

- Voyage d'études à l'étranger